

## CONVENTION

Entre :

- Le club de tennis de table de Morières, représenté par son Président, Michel BRUN
- Christopher NINFOSI, salarié du club de Morières
- Le Comité Départemental de tennis de table de Vaucluse, représenté par son Président, Serge POIRRIER

Il est convenu :

- Le club de Morières met à disposition du CD84 son salarié, Christopher Ninfosi, hors vacances scolaires, pour diriger une séance d'entraînement hebdomadaire de deux heures, proposée à des jeunes des clubs du CD84, sélectionnés par la commission jeunes. (annexes 2, 3, 4)
- Le jour de la semaine, l'horaire, l'adresse du gymnase, sont convenus entre le club recevant, l'entraîneur, le club de Morières, le responsable de la commission jeunes.
- Chaque séance de deux heures sera facturée pour un montant de 56€00.
- Le club de Morières adressera chaque mois une facture au responsable de la commission des jeunes du CD84, accompagnée des fiches de présence des joueurs, (annexe 1) correspondant à la période facturée.
- Le règlement de cette facture sera effectué par virement bancaire sur le compte indiqué par le club de Morières (un RIB doit être joint à la première facture)
- Cette convention prend effet à la date de sa signature, et se termine le 30 juin 2017.
- Cette convention peut être dénoncée par l'une des parties sous réserve d'un préavis d'un mois.
- Christopher Ninfosi et le responsable de la commission des jeunes, élaborent le programme d'entraînement, mettent en place les outils de suivi, de progression, d'évaluation, déterminent des objectifs.
- Christopher Ninfosi et le responsable de la commission des jeunes, en lien avec l'ETR, sont chargés de promouvoir les actions régionales. Ils informent les jeunes des possibilités offertes aux plus talentueux, notamment les aides pour les jeunes listés « espoir régional », pour le « plan performance fédéral ».

Le 18 octobre 2016

Pour le Comité Départemental  
Serge Poirrier, Président

Pour le club de Morières  
Michel Brun, Président

L'entraîneur  
Christopher Ninfosi